

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE

Le N° 5 Cent

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

INSERTIONS-ANNONCES

la ligne
3 fr. 50
4 fr. 50
5 fr. 50

Chronique locale...
Belaines...
Annonces anglaises...
Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON
Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
Lyon et départements limitrophes... 5 fr. 10 fr.
Autres départements... 7 fr. 14 fr.
Etranger et Union postale... 10 fr. 18 fr.

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
73, rue de la République, 73

BOURSE DE PARIS

Du 23 mars 1882

3 1/2 français	83	Crédit mobilier	620
3 1/2 amortissable	83 95	Crédit Lyonnais	785
3 1/2 nouveau	83 85	Mobilier espagnol	625
3 1/2 français	120 65	Union générale	100
3 1/2 italien 5 0/0	83 85	Fonciers lyonnais	310
3 1/2 autrichien 5 0/0	83 85	Lombards	657
3 1/2 portugais 5 0/0	83 85	Sarragosse	538
3 1/2 turc 5 0/0	83 85	Nord-Espagne	540
3 1/2 hellénique 5 0/0	83 85	Transatlantique	2470
3 1/2 égyptienne 5 0/0	83 85	Suez	2470
3 1/2 d'Escompte	1612	Consolidés à Londres	1013 1/8
3 1/2 foncier	751	Panama	1013 1/8
3 1/2 ottomane	530		
3 1/2 Autrichienne	530		

Télégrammes

DE NUIT
Fil spécial du REPUBLICAIN DU RHONE

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 23 mars.
Les ministres se sont réunis ce matin sous la présidence de M. de Freycinet. Le conseil s'est d'abord occupé de la crise financière. Il a entendu à ce sujet les renseignements fournis par M. Léon Say et, sur les conclusions du ministre des finances, il a décidé d'accepter les démissions de quatre agents de change de Paris et de prononcer la révocation de deux agents de change de Lyon.

M. Léon Say estime que ces agents de change ont méconnu les devoirs de leur charge et qu'ils ont largement contribué aux récents désastres financiers. Les ministres se sont occupés ensuite de la loi du recrutement de l'armée et de la loi municipale. Ils ont adopté ces deux projets dont le dépôt aura lieu probablement samedi. La loi sur l'avancement de l'armée sera déposée dans la huitaine.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 23 mars.
La mairie de Paris
Nous croyons pouvoir affirmer que le projet de réorganisation communale de Paris comprendra les deux points suivants :
1° Séparation complète du conseil général de la Seine du conseil municipal de Paris ;
2° Rétablissement de la mairie centrale avec des attributions limitées.

Cette dernière partie du projet sera élaborée de concert avec MM. Charles Floquet et Caméscasse, de manière à ne point créer de conflits. Ajoutons que, répondant à plusieurs membres du conseil municipal de Paris, M. René Goblet a promis que le projet serait déposé sur le bureau de la Chambre des députés aussitôt après les vacances de Pâques.

Les diamants de la Couronne

Ainsi que nous l'avons annoncé, les ministres des beaux-arts et des finances se sont rendus hier à la commission de l'aliénation des bijoux de la couronne. Il s'agissait de donner des explications sur le procédé qui sera employé pour la vente des bijoux dont l'aliénation est autorisée. M. Léon Say a dit que la vente serait faite, non par l'intermédiaire de commissaires-priseurs, mais par celui des agents du domaine, assistés d'experts. Elle sera prononcée d'avance et sera publique; elle aura lieu dans un édifice de l'Etat, soit le garde-meuble, soit le Trocadéro.

Les matières d'or et d'argent

La commission relative à la création d'un quatrième titre pour les objets d'or et d'argent destinés à l'exportation a entendu hier MM. Léon Say et Tirard. M. Lefèvre a soutenu la liberté du titre pour l'exportation. Il est bien entendu que les bijoux qui seraient au titre actuel seraient les seuls admis pour la France et continueraient à être contrôlés pour l'exportation. Après un échange d'observations entre MM. Léon Say, Tirard, Ernest Lefèvre, Tietze, St-Romme, Escarguel, etc., il a été reconnu qu'au point de vue fiscal le gouvernement était désintéressé et que le système de M. Ernest Lefèvre auquel s'est rallié M. Tirard était celui qui sauvegardait le mieux les principes de liberté industrielle. Aucun vote n'a été émis, mais l'adoption du système de M. Lefèvre paraît certaine.

COMMISSION DU BUDGET

Paris, 23 mars
Les bureaux de la Chambre ont nommé aujourd'hui la commission de budget de 1883. Le nombre des candidats à cette commission, toujours très grand cette année, dépassait cette fois tout ce qu'on avait vu antérieurement. L'ardeur des compétitions était considérable, et depuis huit jours on peut dire que cette élection a fait l'objet exclusif des préoccupations du monde parlementaire.

Si la lutte a été ardente, il faut ajouter qu'elle n'a pas été exempte de manœuvres imaginées par des candidats désireux de s'assurer des chances de succès que leur situation parlementaire ne leur vaudrait probablement pas sans cela. C'est ainsi que quelques candidats ont fabriqué et mis en circulation de prétendues listes de candidatures qu'ils ont présentées comme le résultat d'un accord entre divers groupes de la majorité républicaine.

Nous nous sommes abstenus de reproduire ces listes, mais quelques journaux, dont la bonne foi a sans doute été abusée, les ont fait connaître. Cela a suffi pour provoquer hier à la Chambre un mouvement général de protestation. Le 1^{er} bureau a remis à demain l'élection de ses commissaires afin d'entendre MM. Pelletan et Tony Révilleon.

Le 4^o bureau a élu M. Fallières par 29 voix, favorable au projet avec des réserves sur les conventions; M. Baihaut, par 27 voix, favorable, mais contraire aux conventions, et M. Méline par 23 voix, favorable au projet sans réserves.

Dans le 5^o bureau, ont été élus : M. Wilson par 37 voix, M. Roger par 30, et M. Brice par 24; tous favorables aux grandes lignes du projet du budget.

Dans le 6^o bureau, sont élus : M. Leroy par 36 voix, M. Surrien par 32, et M. Gatineau par 21; tous favorables.

Dans le 7^o bureau, sont élus : M. Margaine par 26 voix, M. Bernard par 29, favorables, et M. Héroult par 20 voix, hostile.

Dans le 9^o bureau, sont élus : MM. Dautresme et Turquet par 24 voix, qui acceptent le projet avec des réserves, et M. Morel par 24 voix, favorable.

Dans le 11^o bureau, sont élus : M. Renault-Molière par 26 voix, M. Hugot par 25, et M. Graux par 19, favorables au projet, contre M. Waldeck-Rousseau, qui en a obtenu 17.

SENAT

LA SÉANCE

Séance du jeudi 23 mars
PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT
La séance est ouverte à 3 heures.
L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté sans observations.

L'adjonction des plus forts imposés

M. Goblet, ministre de l'intérieur, dépose le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à l'adjonction des plus forts imposés. Il demande le renvoi à la commission.
M. Poriquet demande le renvoi de la proposition aux bureaux, pour qu'elle soit l'objet d'un examen plus sérieux.
Le Sénat décide qu'il sera statué à la fin de la séance.

Projets divers

Un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de la Vendée à modifier la destination d'un emprunt réalisable en vertu d'une loi antérieure est adopté.
Un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville d'Amiens (Somme) à emprunter 200,000 francs et à s'imposer extraordinairement, est adopté.
Un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet la déclaration d'utilité publique de la première section du chemin de fer de Bourges à Avallon, comprise entre Bourges et Sancerre, est adopté.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE OBLIGATOIRE

(Suite de la discussion)
L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur l'enseignement primaire obligatoire.
M. de Gavardie soutient un article additionnel. Il déclare qu'il luttera, malgré sa fatigue, contre une loi impie et odieuse. (Aux voix !)
L'article additionnel de M. de Gavardie est repoussé.
Un autre article additionnel, demandant que l'enseignement religieux soit donné dans les communes n'ayant pas de membres des cultes dissidents est également repoussé.
M. de Gavardie propose un autre article additionnel excluant les athées des fonctions d'inspecteur.
M. Schœlcher déclare qu'il ne votera pas l'amendement parce qu'il est athée.
Plusieurs membres de la droite poussent des exclamations indignées.
M. de Lareinty proteste contre une pareille déclaration et dit que c'est la première fois qu'on a osé en faire une semblable dans une Chambre française.
M. de Gavardie déclare que la loi est une loi de persécution et qu'on a le devoir de ne pas y obéir.
MM. de Lambert-Sainte-Croix et de Ravignan expriment la même opinion et disent que la loi est une loi en faveur de l'athéisme.
L'article additionnel est repoussé.
M. de Gavardie retire tous les articles additionnels qu'il a présentés.
M. Voisins-Lavernière parle contre l'ensemble de la loi qui a le tort de supprimer tout enseignement religieux.
M. d'Haussonville dit que la loi sera funeste à la bonne renommée de la France à l'étranger. Elle aura un douloureux retentissement en Alsace-Lorraine, dont les populations sont essentiellement chrétiennes. (Protestations à gauche.)
M. Schœlcher proteste contre les paroles de M. d'Haussonville et contre cette assertion, que les

FEUILLETON DU REPUBLICAIN DU RHONE

LE FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN
TROISIÈME PARTIE

L'ORPHELINE
— Eh ! mon Dieu, tout simplement la femme blonde qui se permettait d'appeler M. le duc assassin !
Le sénateur haussa les épaules.
— Théfer, répliqua-t-il, vous vous égarez... Cette créature est folle.
— Folle ! répéta l'agent. Cela me paraît plus que douteux ; je lui crois tout son bon sens, et j'ajouterai qu'elle doit être la complice et tout au moins la confidente de René Moulin.
— Supposition pure !
— Non, monsieur le duc, conviction basée sur des preuves indiscutables...
— Lesquelles ?
— Voici : M. le duc se souvient qu'hier nous avons trouvé fermé le secrétaire du médecin ?
— Parfaitement.
— Or, nous l'avons laissé ouvert, poursuivit l'agent, et, dans la précipitation de notre service, j'ai oublié ma lanterne sourde sur la tablette d'appui...
— C'est vrai...
— L'un des tiroirs renfermait de l'argent et des valeurs représentant une certaine somme... toute la fortune sans doute de notre personnage...
— Eh bien ?
— Eh bien, René Moulin a vu le meuble ouvert et sa fortune disparue, sans sourciller, ni manifester la moindre surprise. Il a paru trouver la chose toute simple. Donc, par un moyen que j'ignore et que je ne puis deviner, il avait chargé quelqu'un de faire ce qui a été fait.
Or, qui serait ce quelqu'un si ce n'est la prétendue folle dont notre fugue irréflectée a favorisé les projets...
— Théfer, vous devez avoir raison...
— Je suis heureux que monsieur le duc soit de mon avis...
— Avez-vous trouvé la personne que vous soupçonnez ?...
— Oui, et très facilement... Elle habite la maison même et passe, j'en conviens, pour avoir le cerveau détraqué, mais elle doit simuler la folie dans un but inconnu que je découvrirai certainement.
Elle vit avec une vieille dame, sa parente éloignée dit-on, fort extravagante elle-même malgré son grand âge... Hier au soir pendant l'expédition de sa commensale, la vieille dame était à l'Opéra.
— Savez-vous le nom de cette matrone ?
— Amadis... Madame Amadis...
— Je ne m'étais pas trompé ! pensa le sénateur. J'avais bien reconnu Esther Derieux...

Il ajouta tout haut :
— Qui vous a mis au courant de ces détails ?...
— La concierge de la maison... Maintenant M. le duc, toute question a deux faces... J'ai dit ce que je supposais, mais, je ne suis point infallible.
— Il se peut que la personne blonde ait véritablement la tête à l'envers et se soit introduite par hasard chez le mécanicien... En ce cas il faudrait admettre l'existence d'un complice inconnu, possédant la clef du logement et venu après notre départ...
— C'est possible, en effet... dit le sénateur après un instant de réflexion. Quel serait le complice envoyé par le prisonnier ?...
— C'est à vous de le deviner, monsieur le duc... Je sais que vous avez des ennemis, mais je ne les connais pas, et j'ignore la raison qui les fait agir... C'est donc vous seul qui pourrez peut-être répondre à la question que vous m'adressez...
VI
M. de la Tour-Vaudieu, après avoir réfléchi pendant quelques secondes, s'écria :
— Madame Leroyer, peut-être...
Théfer sourit en répliquant :
— Impossible... elle est mourante...
— Mais sa fille ?...
— Une enfant !... Mes hommes m'ont d'ailleurs affirmé que la petite n'était sortie hier que pendant cinq minutes, pour aller chercher une potion chez le pharmacien...
— Tout cela est étrange... murmura le duc. Puis il reprit d'une voix sourde :

— Claudia Varni peut-elle agir d'accord avec René Moulin ?... Non, cent fois non... c'est impossible ! Les paroles de cet homme, recueillies par moi au cimetière Montparnasse, me donnent l'assurance qu'il ne connaît point Claudia...
Si bas qu'eût parlé le sénateur, l'agent de police avait entendu.
— Monsieur le duc considère donc positivement cette dame Varni comme un ennemie ? demanda-t-il.
— Certes ! répondit Georges, et comme une ennemie redoutable...
— Nous la combattons victorieusement...
Georges hochait la tête d'un air dubitatif.
— Le moyen ? fit-il ensuite, Vous ne connaissez pas Claudia Varni ?... Ce qu'elle aura résolu s'accomplira ! Quoi qu'elle entreprenne, et malgré tous les obstacles, elle réussira !...
— Ah ! ça, mais, c'est donc le diable, cette femme ?... dit Théfer en souriant de nouveau.
— C'est bien pis ! C'est une infatigable énergie mise au service d'une volonté de fer et d'une imagination machiavélique... Claudia me fait peur... elle me sera funeste...
Et le duc, saisi d'épouvante, se mit à trembler visiblement.
L'agent de police, étonné de cette défaillance sénile que rien ne justifiait encore, regardait à la dérobée le grand seigneur avec une pitié moqueuse.

provinces alsaciennes verraient avec douleur les efforts que nous faisons, dit-il, pour faire des citoyens français.

Après une réplique de M. d'Haussonville et des observations de M. Fresneau sur le caractère anti-démocratique du projet, la discussion générale est close.

Vote de la loi

Il est procédé au scrutin, qui donne les résultats suivants :

Nombre des votants	287
Majorité absolue	144
Pour	179
Contre	108

La loi est adoptée.

M. de Gavardie s'écrie : « Je m'en lave les mains comme Pilate. » (Rirés.)

Le Sénat décide que le projet de loi relatif à la nomination des maires sera mis à l'ordre du jour de samedi.

Le projet relatif à l'adjonction des plus forts imposés aux conseils municipaux est renvoyé à la commission.

L'urgence est déclarée sur le projet de traité franco-italien.

La discussion en est fixée à mardi.

La séance est levée à 4 h. 35.

Samedi, séance publique à 2 heures.

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 23 mars.

Le *Paris* trouve que le Parlement gaspille son temps en intrigues, et qu'il néglige la besogne parlementaire. Ce journal dit qu'il voudrait connaître l'auteur de la liste opportuniste de la commission du budget.

La *France* dit que le pays n'aura de repos que le jour où les gambettistes seront réduits à une complète impuissance.

Le *Télégraphe* fait observer que les pudeurs des journaux gambettistes sont tardives, les intrigues ayant commencé dans le camp opportuniste.

Le *Télégraphe* émet l'avis d'admettre les députés de toutes nuances dans la commission du budget, les questions à débattre devant être ainsi traitées à fond avec une plus grande ampleur.

Le *Temps* se prononce contre la suppression de l'inamovibilité de la magistrature. Il estime que le concours comme mode d'élection aurait de sérieux inconvénients.

Informations

Paris, 23 mars.

Le *Journal officiel* annonce que sont promus : colonel d'artillerie, M. Blondel ; lieutenant-colonel, M. Vallantin ; chef d'escadron, M. Abram.

M. Robert est nommé agent de change à Lyon, en remplacement de M. Allizon.

M. Nicolas est désigné comme vice-président du conseil de préfecture dans le département de l'Ain.

M. Ferdinand de Lesseps vient de rentrer à Paris, de retour de son voyage en Egypte, où les intérêts du canal de Suez avaient exigé sa présence.

Une des premières visites qu'il ait faites, en arrivant, l'illustre ingénieur, a été pour M. Gambetta, avec qui il a longuement conféré, rue Saint-Didier.

M. de Lesseps s'est également rendu auprès de M. de Freycinet.

Les membres de la conférence sur l'organisation de la Tunisie, MM. Cambon, Roustan, Decrais et Herbetle soumettront samedi leur rapport à M. de Freycinet.

Les députés des colonies ont arrêté le règlement de leurs réunions. M. Duveau de Vaucoume a été nommé président et M. Sarlat secrétaire.

M. de Noailles est attendu samedi à Paris.

Le ministère a l'intention de déposer prochainement un projet de loi tendant à remplacer les conseils d'arrondissement par des conseils cantonaux.

D'après les nouvelles du Sénégal parvenues ce matin les bâtiments de guerre présents sur la rade de Dakar, à la date du 11 mars, étaient le *La Bourdonnais* et l'*Alecton*.

Le *Pallas* y était prochainement attendu, et la *Corrèze* devait quitter ce port le 12, pour rentrer à Toulon.

L'état sanitaire de la colonie était bon.

On sait qu'un monument doit être élevé au Père-Lachaise sur le tombeau de Michelet, et que c'est M. Mercier qui est chargé de l'exécution de l'œuvre sculpturale.

Dans sa dernière réunion, le comité a choisi, pour inaugurer le monument, la date du 14 juillet.

Nous apprenons la mort du général de Chanal, décédé hier à Paris, à l'âge de soixante-onze ans.

Sorti de l'École polytechnique comme sous-lieutenant en 1833, il était capitaine quand arriva la révolution de février. Nommé à cette époque préfet de l'Ain, il donna sa démission au coup d'Etat et reprit son grade dans l'armée.

Au moment de la guerre de sécession, il fut envoyé en Amérique pour suivre les opérations du général

Grant. Nommé colonel en 1866, il prit part en 1870 à la défense de Paris, et fut nommé général de brigade le 18 janvier 1871.

Elu par deux fois député de la Corrèze, en 1876 et en 1877, M. de Chanal fit partie du groupe de la gauche républicaine. Il était commandeur de la Légion d'honneur depuis 1878.

Le mariage religieux de la princesse Jeanne Bonaparte avec le marquis de Villeneuve-Esclapon-Vence a été célébré aujourd'hui à midi, à l'église Saint-Thomas-d'Aquin, en présence d'une grande affluente de notabilités.

La bénédiction nuptiale a été donnée par l'abbé Vislet, chapelain de Saint-Louis-des-Français-de-Rome.

Les témoins de la mariée étaient MM. Victor Duruy et Roland Bonaparte.

EN ALGERIE

Alger, 23 mars. — Le *Petit Algérien* dit : « D'après des informations particulières de Tlemcen, la colonne d'El-Arricha aurait rencontré, à quelque journée de ce point, un contingent d'insurgés parmi lesquels se trouvait assurément le marabout Si-Siiman. »

« Les dissidents, bousculés, ont fui sur la frontière du Maroc. Deux tribus rebelles auraient été razzées et une capture de 3,000 moutons aurait été faite. »

Constantine, 23 mars. — De grands mouvements de troupes ont lieu en ce moment dans la province. Une nouvelle colonne, formée par un bataillon d'infanterie, un de tirailleurs, deux escadrons de spahis et une section d'artillerie est partie hier, pour El-Djeridj.

— De nombreux soldats de toutes armes de la classe de 1876 sont partis hier.

— Le général Ritter est arrivé aujourd'hui de Bône. Il a pris le commandement de la division.

EN TUNISIE

Sfax, 22 mars. — Des dissidents appartenant à la tribu des Hammama, après s'être avancés jusqu'à Tozer, se disposaient à piller la ville, lorsque les habitants, prévenus de la marche des insurgés, demandèrent des secours aux tribus soumisses des Beni Zid.

Ceux-ci, s'étant joints aux habitants de Tozer, ont attaqué les maraudeurs, et les ont repoussés après deux heures de combat. Les dissidents ont abandonné plusieurs morts sur le terrain.

Tunis, 22 mars. — Un ouragan a éclaté hier sur la côte de la Goulette. Ce matin, une balancelle a disparu.

On croit que la violence de l'ouragan l'a obligée de gagner le large.

Etranger

Suisse

Berne, 23 mars. — Le conseil fédéral suisse a sanctionné, dans sa séance d'hier matin, un message à l'Assemblée fédérale concernant le traité de commerce franco suisse.

La ratification en est chaudement recommandée par le conseil fédéral, dont tous les membres sont d'accord sur cette question.

La commission des tarifs du conseil national se réunira le 3 avril prochain pour examiner le traité. L'ouverture de la session extraordinaire de l'Assemblée fédérale, chargée de décider en dernier ressort, a été fixée définitivement au lundi 17 avril.

Italie

Rome, 23 mars. — On se souvient des diverses phases du fameux procès que soutient, depuis l'année 1877, la princesse Lambertini, fille naturelle de feu le cardinal Antonelli.

La princesse, qui réclame sa part de l'immense fortune laissée par son père, a déjà vu sa demande rejetée par le tribunal de première instance et par la cour d'appel.

Ces deux juridictions lui avaient refusé l'autorisation de fournir les preuves de son origine.

Aujourd'hui, la cour de cassation vient de casser ces deux jugements, et la princesse Lambertini a été autorisée à fournir les preuves qu'établissent qu'elle est réellement fille du cardinal Antonelli.

Le procès va donc entrer dans une ère nouvelle et va avoir un regain d'intérêt.

Allemagne

Berlin, 23 mars. — L'anniversaire de la naissance de l'empereur a été célébré comme de coutume.

Dès le matin, on a joué un choral au sommet de la tour du palais. Toutes les écoles ont eu congé le matin, et il y a plusieurs services divins, auxquels assistaient un grand nombre de personnes.

A partir de 10 heures, l'empereur a reçu les félicitations des membres de la famille royale, des princes venus à Berlin à l'occasion de sa fête, des hauts fonctionnaires de la cour, des ambassadeurs et des autres membres du corps diplomatique, des généraux, des ministres, du conseil fédéral des présidents du Parlement allemand et des Chambres prussiennes. Les ministres avaient à leur tête le prince de Bismarck et les généraux suivaient le prince Frédéric Charles.

L'empereur a reçu debout les personnes qui venaient le féliciter, il ne se ressent plus de son dernier accident.

Toute la ville est richement pavoisée et décorée. Malgré le mauvais temps, une foule immense se presse dans l'avenue des Tilleuls et adresse des vivats enthousiastes à l'empereur, aussitôt qu'elle l'aperçoit.

Angleterre

Londres, 23 mars. — Hier, le grand port de Milford, en Angleterre, peut-être le plus vaste du monde, et dont les chantiers maritimes sont gigantesques, a

été le théâtre d'une intéressante cérémonie. C'était le lancement d'un colossal *man of war*, le *Majestic*, vaisseau cuirassé, blindé en acier et dont la construction a duré trois ans.

La duchesse d'Edimbourg, dont le mari est, comme on sait, contre-amiral dans la marine anglaise, était la marraine de l'énorme ironclad, qui a 325 pieds de long, 68 de large, et qui sera, une fois completé, de plus de 9,000 tonnes. Désormais, il s'appellera l'*Edimbourg* et dépassera en taille et en puissance tous ses aînés de la flotte britannique.

— Le *Times* salue l'arrivée de M. Tissot comme ambassadeur ; il espère que M. Tissot ramènera la cordialité entre les rapports de la France avec l'Angleterre, dont les intérêts sont communs et dont l'amitié ne peut que profiter à la paix de l'Europe. M. Tissot a rendu visite hier à M. Dilke.

— Si le temps est favorable, le colonel Burnaley partira ce matin de Douvres en ballon pour traverser la Manche ; il voyagera seul. Il espère traverser la Manche en 40 minutes et descendre aux environs de Paris.

— La Banque d'Angleterre a réduit le taux de son escompte à 3 9/10.

— Le *Standard* dit qu'il est bruit que le gouvernement anglais ne renouvellera pas la loi de coercition en Irlande.

Londres, 23 mars. — Le prince de Galles a visité aujourd'hui les travaux préparatoires du tunnel sous la Manche.

Autriche-Hongrie

Vienne, 23 mars. — Il y a eu un grand dîner au Palais à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de l'empereur Guillaume ; tous les principaux fonctionnaires y étaient présents. L'empereur d'Autriche a porté un toast à l'empereur Guillaume.

Russie

Londres, 23 mars. — On télégraphie de Saint-Petersbourg au *Standard* que, dans le dîner donné en l'honneur du général Skobeleff, celui-ci a porté un toast à la nation anglaise ; le général Skobeleff, a parlé chaleureusement des relations amicales de la Russie avec l'Angleterre.

Saint-Petersbourg, 23 mars. — La situation se tend chaque jour et les probabilités d'un conflit deviennent de plus en plus grandes.

Les commerçants eux-mêmes disent hautement qu'ils préfèrent une déclaration de guerre à l'incertitude dans laquelle ils vivent.

Il circule des bruits d'attentats projetés contre le czar, au cas où il refuserait de donner satisfaction au sentiment national.

Turquie

Constantinople, 23 mars. — A la suite d'un article de M. Francis Charmes, la *Revue des Deux-Mondes* est interdite en Turquie.

— Le *Vakit* annonce que l'ancien khédive est malade.

Egypte

Londres, 23 mars. — On mande d'Alexandrie qu'une crise ministérielle est imminente, Arabi-Bey serait nommé président du conseil et Abdullah-Pacha, ministre de la guerre.

Une dépêche adressée au *Daily News* confirme cette nouvelle ; on craint que le nouveau cabinet ne soit encore plus hostile au contrôle européen.

LA QUESTION JUIVE EN RUSSIE

Tandis qu'en Allemagne les projets de réforme économique du chancelier, en préoccupant exclusivement l'opinion, ont relégué pour un temps la question juive au second plan dans l'intérêt public, l'agitation antisémite, en Russie, va sans cesse s'aggravant.

Les populations fanatisées, principalement dans les provinces du sud, mettent journellement en danger la vie et les biens des juifs, dont la situation est devenue des plus critiques.

L'autorité, montrât-elle à protéger les sujets russes opprimés un zèle beaucoup moins douteux que celui dont elle fait preuve, n'en serait pas moins impuissante à enrayer efficacement cette fièvre de persécution.

Dans ces circonstances, une fraction importante de la population israélite d'Odessa a pensé que, pour désarmer le fanatisme de l'orthodoxie grecque, il convenait de réformer, de moderniser la religion juive, de la mettre en harmonie avec les besoins, avec les idées du temps et du pays.

Ce groupe de réforme aura constitué, sous le nom de la *Nouvelle Israël*, une secte qui prétend faire pour le judaïsme et que la Réforme a été pour le christianisme.

Comme Luther, cette secte veut régénérer sa religion, en la ramenant à sa simplicité primitive, en en éliminant tous les éléments étrangers qui ont successivement venus se greffer sur elle.

En conséquence, elle ne reconnaît, en matière religieuse, d'autres autorités que celle des cinq livres de Moïse, pris à la lettre.

Elle rejette l'interprétation qu'ont donnée des livres saints les talmudistes rabbiniques des premiers siècles de notre ère.

On sait que le *Talmud*, vaste compendium de religion, de science, d'hygiène, de morale, de politique, de législation, fixa définitivement la religion juive, dont les préceptes s'étaient jusqu'alors transmis par tradition d'une génération à l'autre.

Cette vaste compilation fut l'œuvre d'un grand nombre ; mais la gloire de l'avoir achevée est généralement attribuée à Rabbin, chef de l'école de *Sura*, qui mourut vers l'an 500.

Si l'on songe que c'est principalement l'esprit du *Talmud* que les chrétiens d'Orient poursuivent

vent de leurs haines, on comprendra qu'on attende les plus heureux résultats, pour l'apaisement des esprits de la concession faite par la Nouvelle Israël à l'esprit moderne.

Toutes les pratiques bizarres et surannées, dont l'exercice continuait à faire des Juifs un peuple à part, sont rejetées par la secte nouvelle.

Elle fixe au lundi le premier jour de la semaine, ce qui reporte le sabbat au dimanche des chrétiens.

Elle renonce à la circoncision ; les synagogues prennent le nom d'églises ; toutes les viandes sont pures et peuvent être mangées par les partisans du culte nouveau ; rien ne s'oppose plus à ce que les viandes soient rôties dans le beurre ; la langue du culte sera la langue russe ; l'exclusion de tout autre dialecte.

En échange, la Nouvelle Israël réclame tous les droits civils et politiques des autres sujets du czar ; elle autorise d'ailleurs les mariages entre juifs et chrétiens.

C'est, on le voit, le judaïsme simplifié, facile à pratiquer, même en voyage.

Le mouvement, parti d'Oussa, ne tardera pas sans doute à se généraliser ; de Russie, il gagnera l'Allemagne et les autres pays.

Les esprits libéraux devront s'en féliciter, car ce mouvement épargnera peut-être à notre siècle l'humiliation d'être le pastiche du siècle de Saint-Barthélemy.

M. SULLY-PRUDHOMME

C'était fête hier jeudi, à l'Académie française. Les immortels recevaient dans leur sein M. Sully-Prudhomme, le fin et délicat poète du *Vase brisé* et de tant d'autres œuvres charmantes.

Le télégraphe nous a appris que le discours du récipiendaire sur Duvergier de Hauranne, avait été, à maintes reprises, applaudi très vivement de l'auditoire d'élite qui se pressait sous la coupole de l'Institut.

Le même télégraphe est beaucoup plus discret — et nous ne nous en étonnons pas — sur la réponse de M. Maxime du Camp. Imitons sa réserve et contentons-nous, pour célébrer cette journée, de rééditer un charmant sonnet du nouvel académicien :

LES DANAIDES

Toutes, portant l'amphore, une main sur la hanche, Théano, Callidie, Anymone, Agané, Esclaves d'un labeur sans cesse inachevé, Courent du puits à l'urne où l'eau vaine s'épanche.

Hélas ! le grès rugueux meurtrit l'épaule blanche. Et le bras faible est las du frêdeau soulevé. Monstre que nous avons nuit et jour abreuvé ; O geuffre ! que nous veut ta soif que rien n'éteigne ?

Elles tombent, le vide épouvante leurs cœurs. Mais la plus jeune alors, moins triste que ses sœurs, Chante et leur rend la force et la persévérance

Tels sont l'œuvre et le sort de nos illusions. Elles tombent toujours, et la jeune Espérance Leur dit toujours : « Mes sœurs, si nous recommençons ? »

DÉPARTEMENTS

(Service spécial du *Republicain du Rhône*)

LOIRE

Saint-Etienne, 23 mars. — M. Bost, commissaire de police du 2^e arrondissement, poursuit en ce moment une enquête sur divers attentats à la pudeur dont est inculpé un sieur Thomas Touly, âgé de 64 ans, magasinier chez MM. Clair frères, les constructeurs mécaniciens de la rue de Lyon.

La fuite de l'inculpé laisse peu de doutes sur la culpabilité.

Le sieur Touly qui demeure faubourg de la Croix, maison Gay, a disparu dès qu'il a appris que la police était saisie de l'affaire et jusqu'à présent il n'a pu être retrouvé.

Les victimes sont trois petites filles, âgées l'une de 11 ans, les autres de 6 ans.

Roanne, 23 mars. — Le maintien de la mise en interdit par les ouvriers de l'usine Brechard crée aux membres de l'Union syndicale des fabricants une situation des plus embarrassantes et des plus délicates, et cette situation donne naissance à toutes sortes de bruits inquiétants.

On parle notamment d'une nouvelle fermeture des usines syndiquées.

La rentrée à Saint-Etienne de M. le préfet de la Loire fait d'ailleurs supposer qu'il n'y a rien de bien grave, ni de bien fondé dans les rumeurs qui circulent.

ISERE

Grenoble, 23 mars. — Nous rappelons aux réservistes des classes 1872 et 1874 qui ont obtenu l'année dernière un sursis valable jusqu'au printemps de 1872, que ce sursis est reporté à l'automne.

Saint-Ismier. — Hier matin, un accident qui aurait pu avoir des suites déplorables est arrivé à M. Amand, de Grenoble.

Il conduisait une voiture dans laquelle se trouvaient son plus jeune enfant et son domestique.

A proximité de Saint-Ismier, le cheval prit peur et, malgré les efforts de M. Amand, pour le maîtriser, franchit une haie bordant un fossé de plus de trois mètres de profondeur.

L'enfant projeté à plusieurs mètres, n'eut aucun mal ; le domestique se releva également sain et sauf, mais moins heureux, M. Amand, évanoui, dut être ramené à Grenoble dans une voiture obligeamment

on at-
apaise-
par la

années,
uifs un
le nou-

e la se-
che des

synago-
es vien-
par les

s oppo-
dans l-

e russe,

ne tous
s sujets

ages de

facile

era pas

le ga-

er, car

le siècle

de la

ngaise,

in. M.

bête du

s char-

discours

uranc,

dières

pressant

us dis-

— sur

lons sa

er cell-

du nou-

ache,

che.

ne.

ache?

été par M. Pérard, ancien avoué. Il a le côté droit
gèrement paralysé.

HAUTES-ALPES

Prunières, 23 mars. — Ces jours derniers, huit
vieux avinés, sont entrés à l'auberge exploitée par le
sieur Antoine Michelon, au hameau de Tubaneau, com-
mune de Prunières; n'ayant pu se faire servir à boire
sont sortis et ont cherché querelle au sieur Michel
marchand de bois à la Bréole (Basses Alpes),
qui se trouvait devant cet établissement, ils l'ont telle-
ment frappé à la tête avec des gourdin et des mor-
ceaux de planches que Michel est tombé évanoui et
est mort sur le sol.

Le brigadier Collob et le gendarme Vial, de la bri-
gade de Savines, qui se trouvaient de service non loin
de là, avertis par le bruit de cette scène, sont accou-
rus sur les lieux; et après avoir été mis au
courant de ce qui venait de se passer, se sont mis ré-
solument à la poursuite des piémontais qui fuyaient
dans diverses directions et sont parvenus à l'arrestation
de cinq d'entre eux, qui ont été mis à la disposition de
l'autorité judiciaire.

Parmi les trois qui n'ont pas été arrêtés, se trouvent
deux principaux coupables.

Leur signalement a été transmis par la voie du télé-
graphe à toutes les brigades de l'arrondissement ainsi
qu'à celles placées près de la frontière.

La victime de cette odieuse agression est décédée le
mêmedemain, à quatre heures du matin, des suites des
lésures qu'elle avait reçues.

Le parquet d'Embrun informé de ce fait, s'est trans-
porté sur les lieux et a ouvert une enquête.

AIN

Nantua, 23 mars. — Hier a eu lieu la réception offi-
cielle de cette section qui complète le réseau des che-
mins de fer Dombes-Sud-Est et abrège de 50 kilomètres
la distance actuelle, par la voie ferrée P.-L.-M., de
Bourg à Bellegarde.

Elle comprend quatre gares : Nantua, Charix, Saint-
savin-de-Joux et Châtillon-de-Michaille, toutes amé-
nagées pour les services complets de grande et petite
viande.

Un train spécial, parti de Bourg à 9 h. 30 du matin,
emportait les membres de la commission, les invités,
ainsi que MM. les concessionnaires et le personnel su-
périeur de la Compagnie.

Nous espérons que l'ouverture définitive de la ligne
aura lieu prochainement. Elle est attendue
impatiemment par tous les Lyonnais amateurs d'excur-
sions, et ils sont nombreux.

Un violent incendie s'est déclaré mardi dans le
direct qui part d'Amberieu à 6 heures 20 du
matin, au moment où il allait atteindre la station de St-
ambert-en-Bugey.

Le feu a pris naissance dans un wagon contenant
de nombreuses bouteilles d'acide nitrique, lesquelles en
venant à se briser ont enflammé le convoi entier.

Malgré au concours empressé des employés et des
habitants de la localité, un sinistre a pu être évité en
tout promptement ce wagon, qui a été entièrement
consumé, ainsi que la marchandise qu'il renfermait.

Il n'y a aucun accident de personnes à déplorer.

BOUCHES-DU-RHONE

Marseille, 23 mars. — Quelques journaux ont an-
noncé que l'auteur présumé de la tentative d'assassinat
sur le roi avait été arrêté à Valence. Cette nouvelle est
complètement inexacte.

On arrête, il est vrai, chaque jour par douzaine des
individus sur lesquels planent des soupçons, mais ils
sont immédiatement remis en liberté après une con-
sultation avec M. Savignol, qui complètement remis
de ses blessures, a quitté, hier matin, Tarascon,
sur l'express, se rendant à Béziers où il se tiendra à
disposition du magistrat instructeur. Telle est jus-
tice la vérité. Quant au véritable assassin, il n'a pu
encore être arrêté et on ne sait malheureusement pas
s'il le sera.

C'est aussi à tort qu'on a prétendu que M. Savi-
gnol interviendrait un procès à la compagnie P.-L.-M.
Cette nouvelle ne repose sur aucun fondement.

Au Palais

Tribunal civil de Lyon

CURÉ DE SAINT-JUST CONTRE LA VILLE DE LYON
Ainsi que cela était prévu, le tribunal a don-
né, satisfaction à la ville de Lyon, dans
singulier procès qui lui avait été intenté
par la fabrique et le curé de Saint-Just.

Le tribunal a surplu le dispositif du jugement
prononcé par la première chambre :

Sur ces motifs, le tribunal, parties ouïes, ensemble
les conclusions, jugeant en premier ressort et matière
judiciaire, condamne la fabrique de la paroisse de Saint-
Just à payer avec intérêts de droit aux mariés Cate-
land :

1. La somme de 1700 francs, représentant les deux
années de loyer échus le 24 décembre 1881 ;
2. Une seconde somme de 1700 francs représentant
deux semestres de loyers échus le 24 décembre
1882 ; ordonne l'exécution provisoire du présent juge-
ment, sans appel, à l'égard de la fabrique de Saint-
Just, par la voie administrative ;

3. Une main levée pure et simple de la saisie gagerie
prise le 26 mars 1881 contre le curé Frécon, par
le huissier Balimond ; et faisant droit au dé-
fendeur opposé tant par la ville de Lyon que par le
curé de Saint-Just, se dit incompétent pour connaître soit
de la demande en garantie dirigée par la fabrique de
Saint-Just contre la ville de Lyon, soit de la demande
en garantie de logement dirigée par la fabrique de
Saint-Just contre le curé Frécon et en dommages-intérêts di-
rigés par le curé Frécon contre la fabrique de Saint-
Just de la ville de Lyon solidairement ; dit n'y avoir
lieu à statuer sur la demande en garantie du curé
Frécon en tant qu'elle porte sur des condamnations
prononcées par le tribunal de Saint-Just, lesquelles
n'ont pas été prononcées contre lui.

Condamne la fabrique de Saint-Just aux dépens des
mariés Cateband, moins toutefois les frais occasionnés
par leurs poursuites contre M. le curé Frécon, qui
restent à leur charge ; condamne les mariés Cateband
aux dépens exposés par le curé Frécon sur la demande
principale, y compris ceux de référé ; condamné au
contraire le curé Frécon aux dépens de sa demande en
garantie et en dommages-intérêts dirigée contre la fa-
brique de Saint-Just et la ville de Lyon solidairement.

Nous félicitons le conseil municipal de la vi-
gillance qu'il a montrée dans cette affaire et
nous espérons que son exemple sera suivi, à
l'avenir par les autres municipalités.

En attendant que les communes soient com-
plètement chargées des obligations qui leur
incombent actuellement, elles ne devront, doré-
navant, accorder des subsides aux fabriques
que dans les cas strictement déterminés par la
loi encore en vigueur.

Tentative de meurtre à Courzieux

Une tentative de meurtre commise par un
mari sur sa femme a mis hier en émoi les habi-
tants de la commune de Courzieux.

Le coupable, Jean-François Blanc, âgé de 54
ans, qui habitait une maison isolée au hameau
de Lafond, avait épousé, il y a quelque temps, la
nommée Marie Laudillier, dont la situation de
fortune était bien au-dessus de la sienne, mais
qui avait eu un enfant avant son mariage.

L'harmonie ne dura pas longtemps entre les
époux. Le mari accusait sa femme de lui être
peu fidèle ; chaque jour c'était de nouvelles que-
relles, et bientôt la vie en commun devint
insupportable. A la suite d'une scène des plus
vives, la femme, déclara ces jours derniers,
qu'elle était décidée à demander une sépara-
tion.

Blanc, furieux, à la pensée de perdre la for-
tune de sa femme, 150,000 francs environ, ré-
solut de se venger.

Hier, il s'arma d'un revolver dont les six
coups étaient chargés et au moment où sa
femme était occupée dans sa chambre à cou-
cher, il déchargea sur elle un premier coup de
son arme qui atteignit la malheureuse à la tête.
Au moment où elle se retournait il fit feu une
seconde fois et la blessa au côté gau-
che.

La victime grièvement atteinte eut cependant
la force de se jeter sur son meurtrier et essaya
de le désarmer. Blanc put encore faire feu
deux fois mais l'une des balles seulement at-
teignit la femme à la main droite.

Celle-ci toute couverte de sang réussit en-
core à s'enfuir dans la rue et à appeler au secours.
Pendant que les voisins attirés déjà par les dé-
tonations s'empres-aient au our d'elle, le meur-
trier gagnait rapidement sa chambre, s'enfer-
ma à clef, et se faisant justice, se tira deux
coups de revolver, l'un dans la bouche, l'autre
en pleine poitrine. Quand on pénétra jusqu'à
lui, on ne trouva plus qu'un cadavre.

La femme Blanc, recueillie chez une voi-
sine, a reçu les soins de M. le docteur Boiron, de
Vaugneray.

Son état est considéré comme désespéré.
Les balles qui se sont logées dans la tête et
dans la poitrine n'ont pu être extraites.

C'est au milieu d'une foule considérable qui
commentait vivement les causes de ce terrible
drame que les autorités locales ont procédé aux
constatations légales.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Jeudi 24 mars, 83^e jour de l'année. Soleil :
lever, 5 h. 57 ; coucher, 6 h. 17. Les jours crois-
sent de 4 minutes.

Ephémérides (1797) : Prise de Trieste par
Bernadotte.

L'effectif de l'armée étant encore plus élevé
que ne le comportent les prévisions budgétaires,
des congés temporaires continueront à
être accordés aux hommes de troupes, pendant
les 2^e, 3^e, et 4^e trimestres 1882.

Lundi, mardi et mercredi a eu lieu à l'Hôtel
de Ville un concours pour les fonctions de
commis-rédacteurs et d'expéditionnaires em-
ployés dans les bureaux de la mairie de Lyon.

Sur vingt-cinq candidats qui se sont présen-
tés pour subir l'examen, le jury présidé par
M. Gaillieon, maire de Lyon, a déclaré admis-
sibles aux fonctions de commis-rédacteurs ;
MM. Dayre et Bos, et à celle d'expéditionnaires
MM. Bruyère, Baule, Bonnier et Debiesse.

Le délai pour le dépôt à la préfecture des
demandes d'admission au concours des écoles
d'Arts-et-Métiers expire le 1^{er} mai.

Pour être admis à concourir, les candidats
doivent être Français et avoir l'âge de 15 ans au
moins et 17 ans au plus, au 1^{er} octobre.

Avis aux éleveurs :
Le dépôt d'étalons d'Anney a envoyé, cette
année, en station à Meyzieu, cinq chevaux du
plus beau modèle : trois carrossiers demi-
sang, un superbe cheval de selle 3/4 de sang et
un cheval de trait. Parmi les carrossiers figure
Arc-en-Ciel, étalon de 4 ans, l'un des plus re-
marquables dont l'administration des haras ait
fait l'acquisition en 1881.

Meyzieu n'étant éloigné de Lyon que de 13 ki-
lomètres, les éleveurs pourront facilement y
conduire leurs juments, et, s'ils le désirent, les
y laisser quelques jours en pension.

Par arrêt du ministre des finances, M. Robert
est nommé agent de change, au parquet de
Lyon, en remplacement de Ailizon, démis-
sionnaire.

L'obligation de la ville de Paris (emprunt
1885), sortie la première au tirage du 15 mars et
donnant droit à un lot de 150,000 fr., a été ga-
gnée par un ouvrier typographe d'Orléans.
C'est la troisième fois qu'un gros lot échoit à
un habitant d'Orléans.

Mignonne, voici l'avril,
Le soleil revient d'exil,
Tous les nids sont en querelle ;
Le ciel est pur, l'air léger
Et partout l'on voit neiger...

Jusqu'à-là, la chanson est vraie. Nous mar-
chions, en effet, à l'avril; le soleil était depuis
longtemps revenu d'exil; les nids... étaient en
querelle; le ciel était pur; l'air était léger, et
voilà que maintenant il neige, mais de beaux
flocons, de véritables flocons, et non pas des
plumes de tourterelle.

Hier, le bonhomme hiver a fait sa première
apparition de l'année.

Nous nous étions, paraît-il, trop bercés d'illu-
sions et d'espérances.

Nos jardins et nos promenades qui ver-
doyaient; nos rues jonchées de violettes; nos
pardessus mis au rancart jusqu'en 1883... tout
cela a piqué au vif le bonhomme en question
qui ne dormait que d'un œil.

Après 15 degrés de chaleur, en arriver du
jour au lendemain à 0°, la chose est surpre-
nante. Il est vrai que le mois de mars a des
surprises; cependant personne ne s'attendait à
celle-là.

C'est, paraît-il, un avertissement. Les météo-
rologistes nous prient de nous tenir sur nos
gardes.

Il faut donc se hâter de reprendre nos man-
teaux et nos fourrures; aimables lectrices, vous
avez eu tort de chanter qu'il neigerait...

Des plumes de tourterelles.

La plupart de nos confrères ont été fréquem-
ment mystifiés par de jeunes escrocs, qui leur
apportaient, moyennant rémunération, des nou-
velles reconnues fausses le lendemain.

Trois de ces individus, Durville, dit Athos,
facteur auxiliaire de la poste, Chevalier dit
Porthos, clerc d'avoué, et Raynaud dit Aramis,
employé de commerce, avaient à répondre de
ces faits hier en police correctionnelle.

Le tribunal a fait un exemple salubre en les
condamnant chacun à six mois de prison.

Durville est, en outre, renvoyé devant la cour
d'assises pour avoir déposé une lettre char-
gée et s'être approprié trois billets de banque
qu'elle contenait.

Il a, de plus, apposé sur son carnet la fausse
signature du destinataire.

Hier, à onze heures du matin, M. Emile
Donnet, voiturier au service de M. Berger,
demeurant à Sainte-Foy, passait près des at-
eliers d'Oullins avec une voiture attelée d'un
cheval. A un moment donné, le cheval, effrayé,
se met à reculer, et, malgré les efforts du con-
ducteur pour le faire marcher en avant, cheval
et voiture sont précipités dans la rivière d'Izé-
ron.

Le conducteur n'a eu aucun mal, le cheval
a été blessé aux jambes, la voiture a été brisée.

Il y a quelques mois, un accident semblable,
mais plus grave, est arrivé au même endroit.
L'administration municipale d'Oullins attend-
elle que quelqu'un se soit tué pour faire placer
des rampes qui rendraient tout accident impos-
sible.

Une tentative de suicide pour rire a eu lieu,
hier, près du pont Nemours.

A la suite d'une observation un peu vive que
lui firent ses parents sur sa conduite, un jeune
homme de 17 ans, nommé B..., demeurant
quai de l'Archevêché, se dirigea sur le bas-port,
criant qu'il allait se noyer, entra dans la ri-
vière, et trouvant sans doute l'eau un peu
froide, n'eut rien de plus pressé que de regar-
ner la rive.

Tout grelottant, le pauvre garçon a regagné
le domicile de ses parents au milieu des que-
libets des passants.

Des malfaiteurs ont pénétré hier, à l'aide de
fausses clefs dans l'appartement des époux Fea,
rue de Séze, 27.

Ils ont fouillé tous les meubles et tout boule-
versé, faute d'argent, ont fait main-basse sur
une grande quantité d'effets d'habillements,
linge, etc., dont ils ont enlevé pour une somme
de 200 fr. environ.

Plainte a été déposée au bureau de police.

Deux individus, Eugène M... et Urbain C...,
demeurant rue Villeroy, marchands ambulants
par occasion et bonnetiers de profession,
avaient indignement volé, il y a quelques jours,
un naïf garçon de café. La scène s'était passée
dans un petit établissement du quai Claude-
Bernard. Une somme de 400 fr. lui avait été
gagnée au jeu des trois cartes.

La victime raconta sa mésaventure à quel-
ques amis qui n'eurent pas de peine à lui faire
comprendre qu'il avait été simplement dupe.
Aussi hier, comme il rencontra les filous flé-
nantes dans la rue Bourbon, il n'eut rien de plus
pressé que de le signaler à des gardiens de la
paix qui les conduisirent à la Permanence, où
ils ont été écroués.

La rixe sanglante de Perrache, à l'occasion
de la quelle on a fait si grand bruit, a eu son
dénouement hier en police correctionnelle.

Bardin qui avait poré des coups de couteau à
Rose et Canard aujourd'hui guéris de leurs bless-
sures, a été condamné simplement à 20 jours de
prison.

Sociétés de Secours Mutuels

MM. les présidents et MM. les membres des bureaux
des Sociétés de Secours Mutuels sont priés d'assister à
une réunion qui aura lieu aujourd'hui vendredi, 24 mars,
à 8 heures du soir, mairie du 1^{er} arrondissement, place
Sathonay.

Cette convocation est faite par les délégués nommés
dans une réunion définitive, composée de plusieurs So-
ciétés de Secours Mutuels.

Ordre du jour : 1^o Communication des démar-
ches faites relativement au projet de loi sur les caisses
de retraites.

2^o Lecture des réponses de MM. les députés et sé-
nateurs du Rhône.

3^o Décision à prendre pour une prochaine assemblée
générale des Sociétés de Secours Mutuels et de caisse
de retraites.

OBSERVATOIRE DE LYON

Lyon, 23 mars, 4 h. 30 soir.

Température : Une bourrasque qui passait hier matin
dans le Nord de l'Europe a donné lieu à plusieurs
tourbillons secondaires dont l'un s'est transporté sur
le golfe de Gènes (Livourne 756).

En même temps, la pression atmosphérique s'élevait
sur les Iles Britanniques mais à Lyon, le baromètre est
resté à peu près stationnaire vers 763 mm.

Cette distribution des pressions a amené, dans la
vallée du Rhône, un vent de Nord assez fort (17 m. par
seconde), un refroidissement intense (— 1^o au Parc,
hier à 9 h. du soir) et un temps à éclaircies avec
averses de neige.

Temps probable : Giboulées.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 23 mars.

En réponses à diverses questions qui lui ont été
posées, M. Léon Say a été amené fortuitement à
s'expliquer à la tribune sur les idées générales qui ont
servi à la confection du budget de 1883.

Les explications du ministre des finances ont paru
faire très bon effet sur la Chambre et dissiper bien des
malentendus. Cette impression a été en tout cas celle
du public et est devenue celle du monde financier, où
l'on incline à penser maintenant que la commission du
budget qui va être nommée sera formée dans une es-
prit favorable aux combinaisons budgétaires du cabinet.

L'Italien a continué son mouvement ascensionnel à
89.20.

Chemins sans grandes affaires. Nord, 2,160; Or-
léans, 1,345; Midi, 1,305; Lyon, 1,745; Lombards,
310.

Suez, 2,490; Panama, 540.
Actions financières calmes, mais fermes, et en bonne
tendance.

DERNIERE HEURE

Paris, 23 mars, 11 h. 55 soir.

Commission du budget

Sur les 30 membres de la commission du
budget qui ont été élus, 23 sont favorables au
projet du gouvernement, et partant hostiles
à M. Gambetta.

L'affaire Périvier-Lesueur

Aujourd'hui est venu devant le tribunal
correctionnel le procès intenté par le minist-
ère public à M. Lesueur, l'agresseur de M.
Périvier, du Figaro.

La poursuite avait lieu sur le chef de
« voies de fait avec guet-apens. »
C'est M. le substitut Falcaimaigne qui a
soutenu la plainte.

Un des avocats les plus distingués et les
plus fins du barreau de Paris défendait M.
Lesueur.

Celui-ci a été condamné à six mois de
prison et aux frais du procès.

Vienne, 23 mars

L'insurrection de l'Herzégovine a pris
fin. Seulement, en raison de l'extension du
brigandage, les troupes autrichiennes vont
recommencer l'action pour purger le pays.

Berlin, 22 mars.

La Germania, journal allemand ultramon-
tain, publie un article préconisant l'alliance
des églises grecque et romaine.

Saint-Petersbourg, 23 mars.

Neuf soldats du régiment Presbrajonsky,
ont été arrêtés comme complices des nihil-
listes.

BOURSE DU BOULEVARD

Paris, 23 mars.

3 0/0.....	» » »	Egypte	335 »
3 0/0 nouveau..	» » »	Banque Ottom ..	746 25
5 0/0.....	117 »	Chemins tures ..	» »
Italian.....	» »	Alpine.....	» »
Ture.....	11 90	Rio.....	657 50
Extérieure.....	28 06	Panama.....	542 50

CHOSÉS & AUTRES

Un conte de fée

Un mariage qui ressemble à un dénouement de conte de fée :

Il y a une quinzaine d'années, M. Hebert, le peintre célèbre, faisait le portrait de la duchesse de Noailles. Il travaillait en même temps à un tableau de genre représentant une petite Italienne d'une telle beauté qu'il semblait impossible qu'il en existât réellement une pareille. La duchesse le vit. — Comment avez-vous pu concevoir et réaliser cet idéal? emanda-t-elle. — Je n'ai fait que copier, répondit le peintre, et il présenta son petit modèle, qui était en effet aussi ravissant que le tableau. Les riches, dit-il en continuant à causer, rassemblent à grands frais les belles choses. Quel plus bel ornement pourrait-on rêver pour un salon que cette jeune fille si elle était bien élevée? L'idée frappa la duchesse, et tandis que le tableau s'en allait dans la collection Rothschild, à Ferrières, le petit modèle, qui s'appelait Pasqua Maria, et que ses parents avaient volontiers cédé contre une certaine somme, entra chez Mme de Noailles.

Le tableau a brûlé, en 1872, dans l'incendie du château de Ferrières, mais Pasqua Maria a grandi et est devenue l'admirable fille qu'elle promettait d'être. Un Anglais plusieurs fois millionnaire, familier de la maison de Noailles, s'éprit d'elle, et, malgré sa naissance infime, la demanda en mariage : il vient de l'épouser.

Comme vous voyez, c'est tout à fait le conte de fées où la beauté est placée sur le même pied que la fortune, et où la plus belle fille est toujours celle qui épouse le roi.

Le tunnel sous la Manche

La durée du voyage entre Paris et Londres est maintenant de neuf, dix ou onze heures; grâce au tunnel projeté sous la Manche, cette durée sera diminuée de moitié. On ira de Paris à Londres en cinq heures.

On peut approximativement fixer l'époque à laquelle le tunnel sous-marin sera terminé, si aucun obstacle imprévu ne vient entraver les travaux.

Pour éviter toute cause d'erreur, les plus habiles géologues sont chargés d'étudier les couches que l'on traverse, et tous les sondages faits antérieurement permettent d'affirmer l'existence d'une immense couche de marne grise qui s'étend en courbe irrégulière de France en Angleterre, partant des côtes de France un peu à l'Est du cap Grisnez à Sangatte, et aboutissant de l'autre côté du détroit au pic de la falaise de Shakespeare. Cette couche est complètement atteinte en Angleterre; elle ne l'est pas encore dans la partie française.

Les travaux du tunnel sont exécutés sur la côte anglaise au moyen d'une machine perforatrice Beaumont, d'une longueur de 11 mètres et qui porte des bras munis de couteaux d'acier.

Un ouvrier chargé, à la pelle, les débris de roche dans de petites auges qui circulent sur un ruban métallique et vont se déverser dans un wagonnet. La marche en avant réalisée par l'appareil est d'environ 90 mètres par semaine.

On croit pouvoir percer 5 kilomètres par an et même augmenter cette moyenne, de sorte qu'on peut espérer que les 35 kilomètres de tunnel sous la Manche seront perforés dans l'espace de trois ans et demi.

Les galeries que l'on perce en ce moment sur la côte d'Angleterre sont éclairées par quarante-huit lampes électriques.

Les foyers à incandescence pure employés pour l'éclairage du tunnel ont le grand avantage, dit la *Lumière électrique* de n'avoir aucune influence sur l'air respirable qui est amené dans les galeries.

La Vivisection

En Angleterre, le Parlement a été plus d'une fois saisi de pétitions demandant que les expériences de vivisection fussent interdites, comme inutiles aux progrès de la science et comme étant des actes de cruauté envers les animaux; une propagande très active

se continue dans ce sens. A ce propos, le *Manchester Guardian* raconte le fait suivant :

Miss Cobbe, l'un des adversaires les plus acharnés de la vivisection, avait demandé une entrevue à un savant distingué, dans le but de le gagner à sa cause. Elle arriva chez lui avec une plume d'autruche et un oiseau de paradis sur son chapeau, et une ombrelle à manche d'ivoire.

« Mademoiselle, lui dit le savant, il est bon de prêcher d'exemple. Quand vous ne porterez plus de plumes d'autruche, qu'on arrache à l'animal vivant non sans lui faire beaucoup de mal, et un oiseau de paradis qui a été écorché vif pour qu'il conservât tout son lustre, quand vous ne porterez plus l'ivoire d'un éléphant qu'on a tué pour avoir ses défenses, vous pourrez venir me reprocher la cruauté de mes opérations. Mais maintenant, la seule différence entre nous, c'est que je fais souffrir des animaux pour apprendre à soulager mes semblables tandis que vous, vous êtes responsable d'actes de cruauté commis par d'autres pour l'ornement de votre personne. »

SPECTACLES DU 24 MARS

Grand-Théâtre de Lyon

Aujourd'hui vendredi, à 7 h. 3/4 :

Le « Tribut de Zamora. »

Théâtre des Célestins

Aujourd'hui vendredi, à 7 h. 1/2.

« Les petits Oiseaux. »

Scala-Bouffes

Tous les soirs, grand concert varié.

Casino

rue de la République

Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2.

Orchestre sous la direction de M. Léone.

Folies-Bergères

Tous les jours séance de patinage de 8 à 11 heures du soir entrée, 1 fr. dimanche et fête de 2 à 4 1/2 : entrée 1 fr.

Tous les samedis, à minuit, Bal masqué.

Alcazar

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes, parées, masquées et travesties.

BOURSE DE LYON

Du 23 mars 1882

Rentes	Comptant-Actions
3 0/0 amortissable ...	82 50
4 1/2 ...	82 60
5 0/0 français ...	110 70
Italian ...	88 60
Turc ...	—
Autrichien 4 0/0 ...	80 10
Russe 5 0/0 ...	—
Espagne 3 0/0 ...	28 3/8
Dettes Egypt. unifiée ...	—
Actions	
Crédit mob. Espag. ...	630
Crédit Lyonnais ...	700
Union générale ...	—
B. Lyon et Loire ...	—
B. Hypothéc. France ...	—
Soc. foncière Lyonn. ...	510
Banque Ottomane ...	752 50
Paris-Lyon-Médit. ...	—
Ch. Autrichiens ...	647 50
Lombard-Vénitien ...	310
Saragosse ...	584 25
Nord-Espagne ...	625
Suez ...	—
Gaz de Lyon ...	—
Gaz de la Guillaumière ...	—
Minos de la Loire ...	—
Montrambert ...	—
St-Stienne ...	—
Rive-de-Gier ...	—
Société Lyonnaise ...	—
Bateaux-Omnibus ...	—
Baux ...	—
Dombes ...	—
Abattoirs ...	—
Verreries L. et Rhodan ...	—
Croix-Rouge ...	—
Obli-gations	
Ville-de-Lyon ...	—
Ville-de-Paris 1869 ...	—
Ville-de-Paris 1871 ...	—
Lombardes-anciennes ...	—
Lombardes-nouvelles ...	—
Loire ...	—
Saint-Etienne ...	—
Rhône-et-Loire 4 0/0 ...	—
Paris-Lyon-Médit. ...	—

(SELS VAUVILLÉ)

(Granulés) pour la Reconstitution artificielle DE TOUTES LES EAUX MINÉRALES Principales Sources (Vals, Bourbonne, Vichy, Hunyadi-Janos, Uzeza, Contrexville, Bussang, Eau-Bonne, Pallua, etc.) « Reproduire instantanément une Eau minérale, c'est l'obtenir avec les principes qui se détruisent par le séjour prolongé dans les bouteilles. — 80 pour 100 d'économie. » PARIS, Vente en gros, MATHÉY LEBEL & C^o, 23, rue Beaubien, LYON, Ph^o BERTRAND, 21, place Bellecour. Brochure n^o 1.

Le rédacteur gérant, Victor GOURRAUD

Lyon. — Imp. Waltener, rue Bellecour, 14.

ANNONCES

Etude de M. A. Barthelet, huissier à Lyon, 8, rue de la Barre.

VENTES JUDICIAIRES

Lundi vingt-sept mars courant à onze heures du matin, sur la place Jacobins, à Lyon, il sera vendu : bureaux rayonnages, banques, articles d'épicerie, charrette à bras, etc. etc.

Le même jour à onze heures du matin sur la place Morand à Lyon, il sera vendu, banques, rayonnages, glace, pendule, secrétaire, machine à coudre, articles de lingerie, etc.

Le samedi vingt-cinq mars courant à onze heures du matin, sur la place St-Pothin, à Lyon, il sera vendu : tables, chaises, machine à coudre, pendule, buffet de salle, armoire à glace, etc.

VENTE FORCÉE

Le vingt-sept mars 1882, à onze heures du matin, sur place cours Lafayette, 239, vente d'objets saisis, tels que : armoires, commode, glace, chaises, fourneaux, bureau, presse à copier, barques de teinturier, turbines, machine à vapeur, etc. etc.

DES BOISSONS GAZEUSES. — Guide manuel du fabricant, 1 vol. grand in-8 illustré de 80 gravures, indispensable à tous ceux qui s'occupent de la lucrative industrie des boissons gazeuses, débitants, brasseurs, etc. Envoi franco contre 5 fr. en timbres poste adressés à l'auteur : Hermann-Lachapelle, 144, faubourg Poissonnière, Paris, et chez tous les libraires. 2073. 2 mai.

Etude de M. POINT, notaire à Givors.

ON OFFRE

importants Capitaux à placer par hypothèque. 28 juin.

A vendre d'occasion

Une Table en noyer verni à un pied, de 24 couverts. S'adresser à M. Fontaine tapissier, 2, rue du Plat.

ON DESIRERAIT LOUER

De suite une petite maison de campagne de cinq à six pièces avec jardin, le tout autant que possible indépendant et de préférence entre Vieux-Foy et Ecully. S'adr. rue Conjart, 14, à l'Agence V. Fournier, ou le n^o 2534.

PASTILLES INDIENNES

Du Docteur WILSON

Souveraines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive ou quinteuse, la coqueluche, la catarrhe pulmonaire, les bronchites aiguës ou chroniques la phthisie et les affections du larynx. Dépôt général, pharmacie Léon BERTRAND, 55, pl. de la République, Lyon, pharmacie SAINT-POTHIN, rue Bugeaud, 21, à Lyon; et Pharmacie BRUAIRE, rue St-Georges, 60. Pharmacie moderne, à St-Etienne; pharmacie CHATEROUSE, place Grenette, à Grenoble. — Détail dans toutes les pharmacies.

MOYEN De faire rapporter à ses capitaux en opérant sur les RENTES FRANÇAISES **50 POUR 100**
Brochure expédiée gratuitement. S'adr^e à la SÉCURITÉ FINANCIÈRE (14^e Année) 26-28, RUE NOTRE-DAME DES VICTOIRES, PARIS (PRÈS LA BOURSE)
Maison spéciale pour les Opérations de Bourse à TERME

DEMANDEZ dans les Dépôts de la Société des LAITIERES du RHONE les Beurres tant appréciés des gourmets et amateurs de Beurre de table. Marque des Laiteries du Rhone.
Beurre extra-fin, genre Isigny, le kilogram. 5 fr. »
Beurre fin de table — 3 75
Qualités estampillées

VOUS NE TOUSSEREZ PLUS si vous sucez quelques bonbons au goudron du Docteur GRAMONT, agréables à la bouche, en fondant ils portent l'arôme du goudron sur les bronches et les poumons, ils facilitent l'expectoration et enlèvent de suite la Toux. Le goudron est le seul régénérateur des poumons; pris au début, il triomphe de la phthisie il arrête la décomposition des tubercules et la guérison est rapide, on a le soin de porter la boîte sur la demi 1 fr. Env. p. la poste contre timb. 30 c. en sus. Ecrire à M. ROLLAND, pharm. à Marseille. Dépôt à Lyon, pharm. Bunor, place St-Pierre, à Saint-Etienne, Delpey, rue St-Louis, 23, et toutes les pharmacies.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

A LA

VILLE DE LYON

Dix fois plus vastes que le plus grand des Magasins de Lyon

LUNDI 27, MARDI 28 et MERCREDI 29

EXPOSITION GÉNÉRALE

ET

MISE EN VENTE

DE TOUTES LES

NOUVEAUTÉS DE LA SAISON

En Assortiments extraordinaire représentant plusieurs Millions, vendus à un

BON MARCHÉ SANS EXEMPLE

Ouvrage approuvé par le Ministre de l'Instruction publique

55.000 Souscripteurs à ce jour

11.000 Souscripteurs Militaires

LA FRANCE ILLUSTRÉE

par

V.-A. MALTE-BRUN **

Secrétaire général honoraire et ancien Président de la Commission centrale du Conseil de la Société géographique de Paris

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE, ORNÉE DE :

100 Cartes et Plans colorés

Dressés avec les plus grands soins par M. ERHARD **

L'Ouvrage complet formera 4 vol. in-4^e de 800 pages et un magnifique Atlas de cent Cartes colorées

400 gravures texte et hors texte

Dués à l'habile crayon de M. H. Clerget **

La nouvelle édition de la FRANCE ILLUSTRÉE, par V.-A. MALTE-BRUN, est l'œuvre la plus colossale de notre époque : elle formera l'Encyclopédie la plus complète qui ait été faite sur la France; des documents officiels et particuliers ont permis d'établir pour chaque département un tableau réel et vivant de son passé et de son présent, de ses ressources et de la place qu'il occupe sous tous les rapports dans la famille française; des statistiques de tous genres accompagnent cet ouvrage, indispensable à tous.

La FRANCE ILLUSTRÉE paraît depuis le 15 Octobre 1879

75 CENTIMES LE FASCICULE AVEC CARTES 23 Départements, formant 25 Series, ont paru à ce jour et forment le premier Volume

PRIX : Broché, 20 fr. — Relié, 2 fr. franco Chaque Fascicule, avec Cartes colorées, se vend séparément 75 centimes. Il paraît 2 Fascicules par mois

SOUSCRIPTION PERMANENTE A L'OUVRAGE COMPLET

AVEC DEUX MAGNIFIQUES PRIMES GRATUITES

1^{er} Versement, 20 fr.; Versement complémentaire, 10 fr. par semestre ou en un seul versement en souscrivant : 75 fr.

L'immense faveur qui a accueilli la France Illustrée s'est traduite par un nombre considérable de Souscriptions (1.600)

Pour faciliter l'acquisition de cet ouvrage, la Souscription reste ouverte dans nos bureaux et les nouveaux Souscripteurs recevront franco tous les Fascicules parus à ce jour.

Jules ROUFF, éditeur, 14, Cloître Saint-Honoré, PARIS. — Chez tous les Libraires et dans les GARES